



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-991**

Séance publique du

15 décembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206146-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : PROGRAMMATION DES MUSEES DE LA VILLE POUR 2022

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Coordination des Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : PROGRAMMATION DES MUSEES DE LA VILLE POUR 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En 2022, comme chaque année, diverses expositions temporaires se déroulent dans les différents musées de la Ville.

En voici une présentation pour chaque musée :

EXPOSITIONS AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME :

● **YVES SCHEMOUL > Camera calda >> 15 octobre / 27 février 2022**

Cette exposition, présentée lors de la programmation pour 2021, se poursuivra jusqu'au 27 février 2022, au Musée du Pavillon de Vendôme.

Pour mémoire, le coût total pour la réalisation de l'exposition « Yves SCHEMOUL, camera calda » s'élève à 14 000 € T.T.C, imputé sur le budget 2021.

● **CARTE BLANCHE À KARINE DEBOUZIE >> 18 mars / 6 juin 2022**

Après avoir participé à l'exposition collective « Elles reviennent » au printemps 2019 Karine Debouzie investit les salons du Pavillon de ses différents réseaux en lien étroit avec l'architecture du lieu. La matière est prépondérante dans son approche, tant dans l'expérimentation que dans les formes qu'elle induit. Par volonté de construire elle-même ses pièces et par économie de moyens, elle a commencé à détourner des matériaux courants (latex, tissu, bâches publicitaires, cheveux, bandes magnétiques, tuyaux-drains-gaines, mousse, PVC, lumière...). Dans ses réalisations, il a été rapidement question de mise en

espace, de perception, d'échelles. En passant au volume, l'abstraction a pris corps pour devenir interrogation sur les notions d'organique, de vivant, d'entropie et par la suite sur le mouvement. Le dessin dans l'espace, dont les installations sont la trace, envisagé avec la possibilité de plusieurs points de vue, a fait apparaître la notion de cartographie, des lignes qui semblent représenter un enchevêtrement de chemins possibles, tendant vers la topographie.

Le coût total pour la réalisation de l'exposition « **Carte blanche à Karine DEBOUZIE** » s'élèvera à **16 000 € T.T.C**

● **CAROLLE BENITAH >> 24 juin / 30 octobre 2022**

La pratique artistique de Carolle Bénitah se place dans le champs de l'intime : la famille et le temps qui passe sont les objets de sa recherche, tout comme le désir, la perte, le deuil et l'enfermement des femmes.

A partir d'archives familiales ou anonymes, elle crée des albums imaginaires comme une traversée des apparences où elle déconstruit le mythe de la famille idéale, le mariage et la maternité pour en donner une image plus nuancée.

L'intervention plastique sur les photographies à l'aide de la broderie, l'écriture ou encore la feuille d'or rappellent les conflits, le drame, la douleur et convoquent la matière noire de l'histoire familiale.

Elle cultive une approche protéiforme de la création en développant des installations où elle crée des objets, tisse des draps, détourne les clichés de l'univers domestique pour interroger l'identité et la construction de soi.

Le coût total pour la réalisation de l'exposition « **Carolle Bénitah** » s'élèvera au total à **19 000 € T.T.C.**

● **CHRONIQUES > BIENNALE DES IMAGINAIRES NUMERIQUES / LA NUIT >> 10 novembre 2022 / 28 janvier 2023**

Cette exposition se tiendra en trois lieux : le Musée du Pavillon de Vendôme, la salle gothique du Musée des Tapisseries et au musée du Vieil Aix.

Le coût total pour la réalisation de l'exposition est de **20 000 € T.T.C.** pour les trois musées.

EXPOSITIONS AU MUSÉE DES TAPISSERIES :

● **BORIS LABBE >> 4 décembre 2021 / 6 mars 2022**

En partenariat avec Seconde Nature et les Ballets Preljocaj

Cette exposition, présentée lors de la programmation pour 2021, se poursuivra jusqu'au 6 mars 2022 au Musée des Tapisseries.

Pour mémoire, le coût total pour la réalisation de l'exposition « **Boris LABBÉ** » s'élève à **7 000 € T.T.C.**, imputé sur le budget 2021.

● **PLI(S) SELON PLI(S) – PLIS, PLISSAGES ET DRAPES 8 AVRIL / 18 SEPTEMBRE 2022** (*dates sous réserves, l'exposition étant susceptible d'être reportée à l'automne 2022*)

Ondulations et déformations résultant de contraintes, le plissement affecte aussi bien la géologie que la peau. Une géométrie complexe et poétique, entre concavité et convexité, synclinal et anticlinal, s'élabore au cœur de chaque pli, qu'il procède de mouvements naturels ou soit créé artificiellement par la main de l'Homme.

L'art de draper et de plisser les étoffes remonte à la plus haute antiquité. Différentes techniques, procédés et outils permettent d'obtenir des plis plus ou moins serrés, et de leur donner une forme permanente. Nécessitant parfois plusieurs mètres de tissu, les vêtements drapés et plissés témoignent de la richesse de leurs possesseurs. A partir de la Renaissance, plis, godrons et tuyautages divers sont à la base d'un grand nombre d'ornements précieux tels que fraises, collerettes et coiffes en dentelle. Source inépuisable de recherches et d'expérimentations, le drapé et le plissé se déclinent dans le costume et la mode, mais également dans la sculpture sur pierre ou bois, le papier (éventails, abat-jours, origami,...), la décoration et même l'aviation. De nos jours quelques maîtres plisseurs perpétuent les techniques de plissage, d'une infinie complexité.

L'exposition s'attachera à montrer la variété des plis et drapés ainsi que les différentes techniques permettant de les créer, à travers les collections de textile contemporain et de costumes de cène du Musée des Tapisseries, ainsi que des pièces empruntées aux collections de mode du musée Borély et à la grande costumière Geneviève Sevin-Doring.

Sculptures et œuvres plastiques réalisées dans différents matériaux seront mises en regard de ces étoffes précieuses afin d'illustrer les déclinaisons du pli dans l'art et la nature.

Le titre de l'exposition fait référence à l'œuvre de Pierre Boulez pour soprano et orchestre (1957 à 1990), qui elle-même emprunte le vers du sonnet de Mallarmé (*remémoration d'amis belges*) :

Comme furtive d'elle et visible je sens / Que se devêt pli selon pli la pierre veuve.

Le coût total pour la réalisation de l'exposition s'élèvera à **30 000 € T.T.C.**

EXPOSITIONS AU MUSÉE DU VIEIL AIX :

● CURIEUSES MINIATURES > Les collections miniatures du Musée du Vieil Aix, objets curieux et hétéroclites >> 18 novembre 2021 – 24 avril 2022

Présentée lors dans la délibération de programmation muséale de 2021, cette exposition se poursuit jusqu'au 24 avril 2022.

Le coût total pour la réalisation de l'exposition s'élève à **10 000 € T.T.C.**, imputé sur le budget 2021.

● MANUFACTURES D'INDIENNES ET FABRIQUES D'ETOFFES AIXOISES >> 20 mai / 23 octobre 2022

Au XVIII^e siècle, Aix est particulièrement réputée pour ses fabriques d'étoffes de qualité : gazes, velours, cotons, soieries, rubans, passementeries. C'est la foire de Beaucaire qui assure aux fabricants des débouchés importants vers la France et même l'étranger.

Divers quartiers de la Ville voient ainsi fleurir des manufactures, des teintureries. Certains fabricants assurent détenir des secrets de fabrication et se targuent même d'être réclamés à prix d'or par d'autres villes.

Au milieu du XVIII^e siècle, apparaissent les fabriques d'indiennes, un arrêt de 1760 ayant officiellement autorisé cette production. Le sieur Sibilon est le premier à en bénéficier, il crée sa fabrique d'indiennes où il produit des toiles imprimées, surtout de couleur bleue et blanche. Son établissement est repris ensuite par Ragaud, puis par Boussaud et enfin

Brémond. Au quartier des Cadreurs, la fabrique Belliard connaît, elle, une grande activité dans le domaine de la mousseline de couleur.

En 1784, on compte une dizaine de fabrique d'indiennes occupant jusqu'à 1000 ouvriers. La plus importante est celle des Infirmeries, installées dans une aile de l'ancienne bastide du Roi René, au bord de l'Arc. Elle fonctionne de 1766 à 1845, passant de main en mains : les frères Ginoux d'abord (qui étaient précédemment fabricants d'indiennes à Marseille), produisent des pièces de guinée peintes et des mouchoirs de mousseline. Puis les frères Réquier, originaires de Neufchâtel, prennent la suite. Enfin, après la période révolutionnaire, le dernier fabricant est François Holive, qui se spécialise dans la production de mouchoirs de cambrésine (15 000 pièces par an).

La toute dernière fabrique aixoise est celle du Pont de l'Arc, renommée pour la fabrication des châles de laine. Son directeur, Nielly, mort au début du XXème siècle, demeure le dernier fabricant aixois d'indiennes.

Le Musée conserve quelques témoignages intéressants de cette industrie aixoise florissante : planches d'impression pour indiennes, pièces textiles, outils, documents.

La présentation pourra être complétée par des prêts d'objets émanant de musées voisins (Château-Gombert), de maisons spécialisées (Olivades, Souleïado) et de particuliers.

Cette exposition sera ponctuée d'œuvres de Victoire Barbot, actuellement en résidence chez Les Olivades, dans le cadre d'un partenariat avec Voyons Voir, art contemporain et territoire.

Le coût total pour la réalisation de l'exposition s'élèvera à **20 800 € T.T.C.**

EXPOSITIONS AU MUSÉE GRANET :

• PLOSSU / GRANET > ITALIA DISCRETA >> 29 avril / 28 août 2022

Commissaires de l'exposition : Bruno Ely, conservateur en chef, directeur du musée Granet, Pamela Grimaud, conservatrice, responsable du pôle recherche et conservation, musée Granet.

Avec la participation de Bernard Plossu

Le musée Granet a conçu pour le printemps 2022 une exposition consacrée à l'œuvre photographique de l'artiste Bernard Plossu (1945-) sur le thème de l'Italie. Une centaine de photographies appartenant à l'artiste seront exposées, la plupart inédites, noir et blanc mais également une vingtaine de tirages couleur (tirage Fresson) couvrant la période de la fin des années soixante-dix à 2017.

Ce magnifique ensemble sera mis en regard avec une soixantaine de lavis, aquarelles, différentes vues de la ville de Rome et de ses alentours réalisées par le peintre emblématique de la ville d'Aix, François-Marius Granet (1775-1849) dans la première moitié du XIXe siècle. Cet ensemble est issu des collections du musée Granet.

En effet, les deux artistes partagent les mêmes sujets de prédilection, ce même intérêt pour la Ville éternelle et l'Italie.

L'exposition poursuit un dialogue commencé en 2012 avec le travail de Bernard Plossu auquel le musée Granet est particulièrement attaché (exposition *La Montagne blanche*).

Plossu/Granet - Italia discreta sera l'occasion de la publication d'un catalogue richement illustré aux Editions Filigranes.

Le coût total prévisionnel pour la réalisation de l'exposition s'élèvera à **30 000 € T.T.C**

● **LUMIERES ROMAINES > PEINTRES ET PHOTOGRAPHES DES COLLECTIONS DE LA NEUE PINAKOTHEK DE MUNICH >> 11 juin / 02 octobre 2022**

Commissaires de l'exposition : Herbert W. Rott, conservateur des peintures et sculptures du XIXème siècle, Neue Pinakothek de Munich, Bruno Ely, conservateur en chef, directeur, musée Granet, Pamela Grimaud, conservatrice, responsable du pôle recherche et conservation, musée Granet

En partenariat avec la Neue Pinakothek de Munich et le Centre Franco-Allemand de Provence

La Neue Pinakothek de Munich, institution emblématique de la capitale du sud de l'Allemagne et l'un des plus importants musées consacré à l'art du XIXème siècle, a fermé ses portes au début de l'année 2019 pour une rénovation générale de ses espaces. Dans le cadre de cette fermeture, la Neue Pinakothek et le musée Granet ont conçu une exposition en deux volets, autour du thème des artistes allemands, peintres et photographes, ayant travaillé à Rome au cours du XIXème siècle. En effet, à cette époque, l'Italie, et plus particulièrement Rome, était une destination attrayante si ce n'est essentielle pour les artistes.

La plupart des peintures prêtées par la Neue Pinakothek provient de la collection du roi Louis Ier de Bavière (Strasbourg 1786 – Nice 1868), fondateur de la Neue Pinakothek. Ce prêt exceptionnel d'une trentaine d'œuvres permettra un dialogue privilégié avec des œuvres du peintre aixois François-Marius Granet (prêts du Louvre, de Lyon et de Montpellier).

Par ailleurs, la Neue Pinakothek possède depuis 2014 un magnifique fonds de plus de 10000 photographies de l'Italie du XIXème siècle provenant de la prestigieuse collection Dietmar Siebert, constituée depuis les années 1970 par le producteur de film munichois.

L'exposition au musée Granet présentera ainsi une sélection de quatre-vingt de ces photographies, prises à Rome et ses environs, entre les années 1850 et 1870, qui dialogueront avec une sélection d'une trentaine d'œuvres graphiques, croquis à l'huile et dessins, de François-Marius Granet, datant d'un demi-siècle plus tôt, et provenant du fonds du musée Granet.

Le coût total prévisionnel pour la réalisation de l'exposition s'élèvera à **475 000 € T.T.C**

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'organisation de ces expositions et de ces manifestations dans les musées de la Ville pour l'année 2022 ;
- **AUTORISER** Le Maire ou l'élu délégué aux musées à signer toutes conventions ou tous les documents se rapportant à ces expositions afin de permettre leur organisation.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

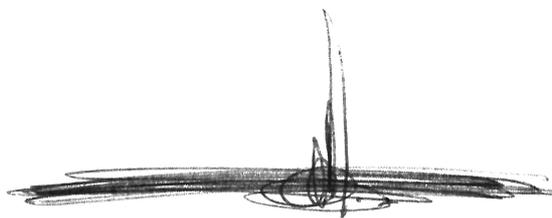
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»